

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 14 octobre 2014, à 18 h 30, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Louise Sauvé, Jean-Luc Pomerleau, François Labossière, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Jean-Marc Rochon.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi. Il est constaté que l'avis de convocation a été expédié au membre du conseil absent.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

2014-10-503

ACQUISITION DU FUTUR LOT 5 316 669 SITUÉ DANS LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON DE LA COMPAGNIE MORGUARD HOLDING AUX FINS DE RUE

ATTENDU QUE dans le cadre du développement du parc industriel et portuaire Perron, la construction d'une rue est nécessaire pour la réalisation des projets d'investissement d'Argex Titane inc. et de Nemaska Lithium;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a obtenu l'approbation des propriétaires Morguard Industrial Propertis (1) Inc. et Société de Portefeuille Morguard (Québec) Inc. / Morguard Holdings (Québec) Inc. pour la création du lot 5 316 669 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, d'une superficie de 1217,7 mètres carrés, aux fins de rue;

VU la recommandation du directeur du développement économique d'autoriser l'acquisition de ce lot aux fins de rue;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne d'acquérir de la compagnie Morguard Industrial Propertis (1) Inc. et Société de Portefeuille Morguard (Québec) Inc. / Morguard Holdings (Québec) Inc. le futur lot 5 316 669 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé dans le parc industriel et portuaire Perron, pour la somme de 6 553,61 \$, plus les taxes applicables le cas échéant, soit environ 5,38 \$ le mètre carré, plus une somme égale au montant que les propriétaires devront, le cas échéant, payer à la Ville à l'occasion de l'opération cadastrale créant le lot, et ce, à titre de contribution à des fins de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 153-06 modifiant le Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2014-10-506 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 38, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 14 octobre 2014.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier